



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 136/2023
SÉANCE N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION – MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT 2023 DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocail (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

Étaient représentés

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION –
MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT 2023 DES FORFAITS
POST-STATIONNEMENT (FPS)

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article R2333-120-18 du CGCT, lequel définit les conditions de reversement des recettes FPS en fonction du statut et des compétences détenues par l'EPCI de rattachement de la commune,

Vu l'article L2333-87 III du CGCT qui dispose que si la commune qui a institué la redevance de stationnement est compétente en matière de voirie, ce produit peut être utilisée pour financer des opérations de voirie,

Considérant que la ville de Laval et Laval Agglomération doivent conventionner sur la part des recettes de Forfaits Post-Stationnement 2023 éventuellement reversées en 2024 par la ville à son EPCI de rattachement,

Que la ville de Laval a conservé la compétence voirie,

Qu'elle mène un programme pluriannuel de valorisation des espaces urbains excédant de loin le montant net perçu du produit des FPS,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval et Laval Agglomération s'accordent sur l'absence de reversement du produit 2023 des FPS sur l'année 2024.

Article 2

La convention établie entre les deux parties matérialisant ce choix est approuvée.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention entre les deux parties

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-136-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23